



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

policiers

Question au Gouvernement n° 1848

Texte de la question

MEURTRE D'UN POLICIER

M. le président. La parole est à Mme Chantal Brunel, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Chantal Brunel. Patrice Point avait cinquante et un ans. Entré dans la police en 1981, il avait été nommé major à Chessy. C'était un policier aimé de ses collègues, respecté pour son expérience professionnelle du terrain. Il venait d'ailleurs de refuser un poste administratif afin d'être toujours au plus près de sa mission. Le 27 décembre, à Montévrain, dans ma circonscription, alors qu'il s'était rendu sur le lieu d'un cambriolage, il a été sauvagement et délibérément écrasé contre un mur par deux cambrioleurs cagoulés à bord d'un 4x4 volé. Le bas du corps et le bassin broyés, il est mort des suites de ses blessures le 29 décembre. Patrice Point n'est hélas pas un cas unique : il est le onzième policier mort dans l'exercice de ses fonctions en 2009.

Monsieur le ministre de l'intérieur, vous vous êtes rendu par deux fois au commissariat de Chessy. Ce drame aussi barbare que gratuit nous interpelle. Que compte faire l'État pour que ses policiers reçoivent le respect dû à leurs fonctions et une protection à la hauteur de leur engagement ?

Tuer un policier est un acte exceptionnellement grave et je considère qu'il doit rester tel et ne jamais être banalisé. Face au déchaînement de haine et de violence dont la police est aujourd'hui l'objet, quelle valeur la République désire-t-elle accorder à la vie de ceux qui se battent chaque jour pour qu'elle existe ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Comme vous l'avez rappelé, madame la députée, je me suis rendu il y a quelques jours aux obsèques du brigadier-major Patrice Point, élevé au grade de commandant à titre posthume ; vous y étiez d'ailleurs présente ainsi qu'un certain nombre d'élus du département de Seine-et-Marne. Il s'agissait pour moi de rendre hommage à la victime et de soutenir sa famille, et plus largement toute la police, légitimement choquée et endeuillée par ce drame. Il faut rappeler encore les faits. Le 27 décembre, à la suite d'un appel à police secours, deux patrouilles du commissariat de Chessy se rendent devant un pavillon dans lequel un cambriolage avait lieu. Les deux cambrioleurs " empruntent " alors un 4x4 extrêmement puissant et, tout à fait délibérément, foncent sur les policiers et écrasent contre la rampe d'accès le brigadier-major Point, qui est gravement blessé - je rappelle devant la représentation nationale que son agonie a duré trois jours.

Cela permet de rappeler une réalité que nous ne soulignons peut-être pas assez et sur laquelle les médias n'insistent pas suffisamment, c'est que le métier de policier, le métier de gendarme, qui consiste à assurer la protection de nos concitoyens, est un métier difficile, exigeant et dangereux. L'année dernière, 12 000 policiers et gendarmes ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions et vingt-deux ont été tués - onze policiers et onze gendarmes.

Mme Marie-Hélène Amiable. Que comptez-vous faire ?

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur*. Je vous le dis, madame la députée, parce que je sais que vous y êtes attentive : l'enquête avance rapidement et je suis sûr que les auteurs de ce crime seront sanctionnés durement par la justice, car les sanctions pénales les plus sévères doivent être appliquées à ceux qui ont agi ainsi.

(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1848

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 janvier 2010